



Règlement de la piscine du **Domaine de l'Amphithéâtre** :

1. Conditions d'Accès

- **Identification** : L'entrée s'effectue via un badge **Vigik**, et le port du **bracelet** est obligatoire et permanent à l'intérieur de l'enceinte. (caution de 10,00 € / Bracelet)
- **Accompagnement** : Les mineurs doivent impérativement être accompagnés d'un adulte qui en assume la responsabilité.
- **Santé** : L'accès est interdit aux personnes souffrant de maladies contagieuses ou d'affections cutanées.

2. Hygiène et Tenue Vestimentaire

- **Préparation** : La douche et le passage par le pédiluve sont obligatoires avant la baignade. Il est interdit de se baigner avec de la crème solaire sur le corps.
- **Tenues autorisées** : Maillots de bain classiques (boxer/slip pour les hommes, 1 ou 2 pièces pour les femmes) en polyester ou polyamide.
- **Tenues interdites** : Shorts, bermudas, combinaisons, burkinis, ainsi que les t-shirts ou pantalons de baignade sont strictement prohibés pour des raisons d'hygiène.
- **Interdictions sanitaires** : Il est interdit de fumer, manger, boire, mâcher du chewing-gum ou cracher. Les animaux sont interdits.

3. Comportement et Sécurité

- **Respect d'autrui** : Les usagers doivent veiller à la tranquillité du lieu. Le topless, la musique sans écouteurs et les jeux violents sont interdits.
- **Sécurité dans l'eau** : Il est interdit de plonger, de faire des "bombes" ou d'utiliser des structures gonflables (bouées, bateaux), à l'exception des brassards pour enfants accompagnés.
- **Matériel interdit** : Les équipements de plongée (masques, palmes), les objets tranchants ou contondants, et l'alcool sont prohibés.

4. Responsabilités

- Le non-respect du règlement dégage la responsabilité civile du syndic de copropriété et du conseil syndical en cas d'accident.